

Vigilance rouge feu de forêt – Mesures en vigueur sur la commune de Lège-Cap Ferret

La Préfecture de la Gironde a élevé la vigilance feu de forêt au niveau rouge, avec un risque très élevé de 4/5 à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.

Au vu de la sécheresse et des conditions météorologiques, afin de protéger la population et de limiter tout risque d'incendie de forêt :

- La circulation et le stationnement des personnes et des véhicules sont strictement interdits en forêt 24h/24h, à l'exception des accès aux plages océanes du Grand Crohot, du Truc Vert / Garonne, et de l'Horizon.
- Les pistes cyclables forestières sont fermées au public. Les pistes cyclables situées dans les villages restent accessibles.
- Le stationnement est interdit sur les parkings des plans plages entre 1h et 6h du matin
- Les barbecues sont interdits sur l'ensemble de la commune

Ces mesures sont prescrites par arrêté préfectoral et arrêté municipal. Elles resteront en vigueur jusqu'à la fin de la vigilance rouge établie par la Préfecture.

La Ville appelle l'ensemble des concitoyens au civisme dans cette période à risque.